



RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00540

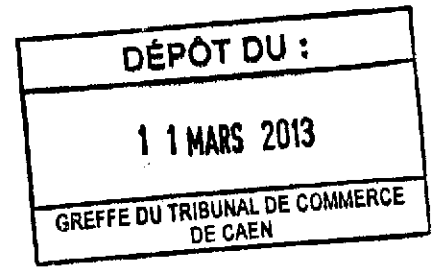
Numéro SIREN : 478 606 205

Nom ou dénomination : PTBG ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2013 sous le numéro de dépôt 1405

**PTBG ET ASSOCIES**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.541.300 EUROS  
Siège Social : COLOMBELLES (14460)  
Campus Effiscience - 1, Rue du Bocage  
Caen La Mer

R.C.S. CAEN 478 606 205



**PROCES VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT  
EN DATE DU 28 FEVRIER 2013**

Le 28 février 2013 à 17 heures, au siège social, le Président de la Société PTBG ET ASSOCIES, Monsieur Jean-Pascal THOREL, a pris la décision suivante portant sur la constatation de la démission de Monsieur Mathias PELLETIER, de son mandat de Directeur Général de la société et la nomination d'un Directeur Général en remplacement :

**DECISION UNIQUE - CONSTATATION DE LA DEMISSION  
DU DIRECTEUR GENERAL - NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR  
GENERAL**

Le Président prend acte de la démission de Monsieur Mathias PELLETIER de son mandat de Directeur Général de la société à compter de ce jour.

La démission de Monsieur Mathias PELLETIER ne s'accompagne d'aucune indemnité.

Le Président décide conformément à l'article 16 des statuts, de nommer en remplacement, pour une durée non limitée à compter de ce jour :

**AUDEO**  
Société à Responsabilité Limitée  
D'expertise comptable et de Commissariat aux Comptes  
Au capital de 10.000 Euros  
Siège social : COLOMBELLES (14460)  
Campus Effiscience - 1, Rue du Bocage  
Caen La Mer

RCS CAEN 521 599 753

Le représentant permanent, personne physique, de la société AUDEO désigné est :

- **Monsieur Mathias PELLETIER**  
Demeurant à BRETTEVILLE SUR ODON (14760), 16 rue des Coteaux,  
Né à DEAUVILLE (14800), le 30 janvier 1976.

*Monsieur Mathias PELLETIER, es qualité de représentant légal de la société AUDEO, déclare que la société AUDEO accepte les fonctions de Directeur Général de la Société et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.*

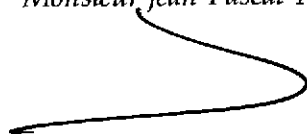
Cette information sera portée à la connaissance de la plus prochaine assemblée générale.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par le Président.

**Le Président**

*Monsieur Jean-Pascal THOREL*

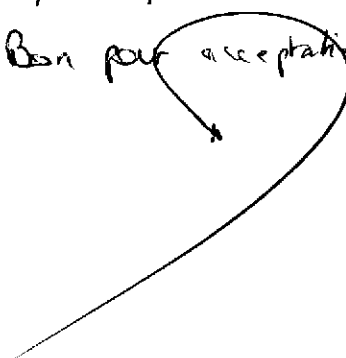


**La société AUDEO**

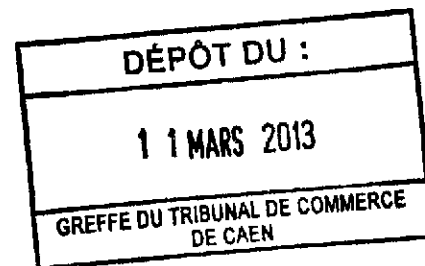
*Représentée par Monsieur Mathias PELLETIER*

*« Bon pour acceptation du mandat »*

*Bon pour acceptation du mandat*



**PTBG ET ASSOCIES**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.541.300 EUROS  
Siège Social : COLOMBELLES (14460)  
Campus Effiscience - 1, Rue du Bocage  
Caen La Mer



R.C.S. CAEN 478 606 205

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
EN DATE DU 28 FEVRIER 2013**

Le 28 février 2013 à 18 heures, les associés de la Société par Actions Simplifiée PTBG ET ASSOCIES, au capital de 1.541.300 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du Président.

Chaque associé a été régulièrement convoqué.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pascal THOREL, Président de la Société par Actions Simplifiée.

Monsieur Mathias PELLETIER assume les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Renaud BEX, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, absent et excusé, n'assiste pas à la réunion.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que tous les associés présents ou représentés possèdent 154.130 actions sur les 154.130 actions composant le capital social.

L'Assemblée Générale peut, en conséquence, valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- une copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes titulaire,
- la feuille de présence et les procurations données par les associés représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance (le cas échéant),
- un exemplaire des statuts de la société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- le rapport du Président de la Société par Actions Simplifiée,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte des projets de résolutions,
- le bilan de la société, les comptes annuels et l'annexe arrêtés au 31 août 2012.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires et que les documents et renseignements prévus par la loi ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes annuels, bilan et annexe arrêtés au 31 août 2012,
- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2012,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- Approbation desdits comptes et conventions,
- Quitus au Président et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Démission - Nomination du Président,
- Démission - Nomination du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Puis, il donne lecture du rapport de gestion du Président.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

#### **PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2012, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 132.137,52 Euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale, sur rapport du Président, statuant en application de l'article 223 quater du CGI, constate l'absence des dépenses et charges visées à l'article 39-4 de ce code, ainsi que l'absence d'impôt sur les sociétés acquitté à ce titre, au cours de l'exercice clos le 31 août 2012.



L'Assemblée Générale donne, en conséquence au Président et au Commissaire aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES**

L'Assemblée Générale approuve, dans les conditions de l'article L.227-10 du Code de Commerce, chacune des conventions visées par les dispositions de cet article et présentées dans le rapport spécial du commissaire.

Cette approbation, soumise à un vote distinct, convention par convention, est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 132.137,52 Euros, de la manière suivante :

- Virement d'une partie du bénéfice, soit la somme de 6.607,00 Euros, sur le compte « Réserve légale » ;
- Distribution de la somme de 120.221,40 Euros, aux associés, à proportion de leurs droits dans le capital social,

Le dividende s'établit en conséquence à 0,78 Euros par action. Ce dividende est mis en paiement ce jour par inscription en compte courant d'associé.

Ce dividende est éligible à l'abattement fiscal de 40 % pour les personnes physiques, conformément aux dispositions du Code Général des Impôts.

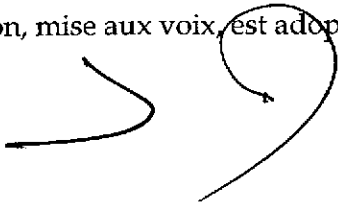
- Virement du solde du bénéfice, soit la somme de 5.309,12 Euros, au poste « Autres Réserves ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 1.619.892 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que la société a distribué, au cours des trois derniers exercices, les dividendes suivants :

<b>EXERCICE CLOS LE</b>	<b>31/08/11</b>	<b>31/08/10</b>	<b>31/08/09</b>
<b>DIVIDENDE DISTRIBUE</b> Par action	0,72 €	0,60 €	4,00 €
<b>ABATTEMENT FISCAL</b> <i>Article 243 bis CGI</i> Par action	0,288 €	0,24 €	1,60 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



## QUATRIEME RESOLUTION - DEMISSION - NOMINATION DU PRESIDENT

L'Assemblée Générale prend acte de la démission à compter de ce jour de Monsieur Jean-Pascal THOREL de son mandat de Président de la société et le remercie pour les services rendus à la société tout au long de son mandat.

Cette démission ne s'accompagne d'aucune indemnité.

L'assemblée Générale décide de nommer en remplacement, pour une durée non limitée à compter de ce jour :

### **HOLDI PTBG**

**Société à Responsabilité Limitée D'expertise comptable et de Commissariat aux Comptes**

**Au capital de 1.779.032 Euros**

**Siège social : COLOMBELLES (14460)**

**Campus Effiscience - 1 rue du Bocage**

**Caen La Mer**

**RCS CAEN 521 598 961**

L'assemblée Générale prend acte que le représentant permanent, personne physique, de la société HOLDI PTBG désigné est :

▪ **Monsieur Jean-Pascal THOREL**

Né le 25 octobre 1957 à CAEN (14).

Demeurant à ensemble MATHIEU (14920) - Rue de la Chaussée.

*Monsieur Jean-Pascal THOREL, es qualité de représentant légal de la société HOLDI PTBG, déclare que la société HOLDI PTBG accepte les fonctions de Président de la Société et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.*

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## CINQUIEME RESOLUTION - DEMISSION - NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

L'Assemblée Générale prend acte que par décision en date de ce jour, le Président a constaté la démission de Monsieur Mathias PELLETIER de son mandat de Directeur Général de la société et ce, à compter de ce jour.

L'Assemblée Général prend acte que le Président de la société a décidé conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, de nommer en remplacement, pour une durée non limitée à compter de ce jour :

### **AUDEO**

**Société à Responsabilité Limitée**

**D'expertise comptable et de Commissariat aux Comptes**

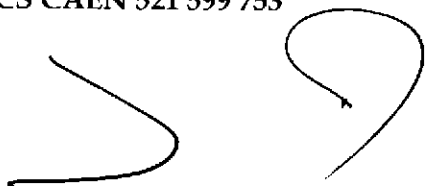
**Au capital de 10.000 Euros**

**Siège social : COLOMBELLES (14460)**

**Campus Effiscience - 1, Rue du Bocage**

**Caen La Mer**

**RCS CAEN 521 599 753**



Le représentant permanent, personne physique, de la société AUDEO désigné est :

- **Monsieur Mathias PELLETIER**  
Demeurant à BRETTEVILLE SUR ODON (14760), 16 rue des Coteaux,  
Né à DEAUVILLE (14800), le 30 janvier 1976.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DERNIERE RESOLUTION - POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toute formalité et généralement faire le nécessaire partout où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**CLOTURE**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

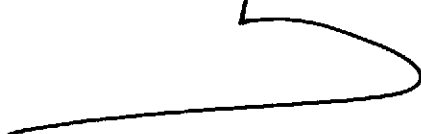
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

**Le Président**

*Monsieur Jean-Pascal THOREL*

« Bon pour démission »

*Bon pour démission*

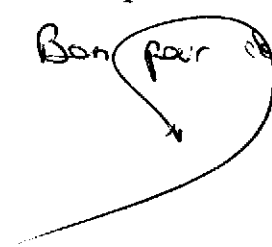


**Le Secrétaire**

*Monsieur Mathias PELLETIER*

« Bon pour démission »

*Bon pour démission*



**La société HOLDI PTBG**

*Représentée par Monsieur Jean-Pascal THOREL*

« Bon pour mandat »

*Bon pour mandat*

